

PROJET DE LOI

N° 53

adopté

**SÉNAT**

le 20 décembre 1980

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord de coopération en matière d'enseignement, de sciences et de culture entre la République française et la République du Niger, ensemble deux Echanges de lettres.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.) : 1786, 2052 et in-8° 379.

Sénat : 124 et 164 (1980-1981).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération en matière d'enseignement, de sciences et de culture entre la République française et la République du Niger, ensemble deux Echanges de lettres, signé à Niamey le 19 février 1977, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1980.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1786, Assemblée nationale (6° législ.).